

La médiatrice



L'ombudswoman a une mission de médiatrice en matière de plaintes, de litiges (problèmes de voisinage, d'arriérés de loyer, contestations quant à l'attribution d'un logement, etc.) qui pourraient opposer les locataires à la Régie et qui n'auraient pas trouvé de solution.

L'ombudswoman est donc votre médiatrice pour :

- les conflits qui transcendent la cohabitation normale
- des problèmes qui perdurent pour raisons administratives
- des différends entre vous et un de nos services

contact: Delphine.Coppe@brucity.be